



SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION D'UNE USINE
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

Exercice 2019

Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	3
2.	INDICATEURS TECHNIQUES	4
	2.1 MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE S.E.L.L	4
	2.2 POINT DE PRELEVEMENTS DE L'EAU BRUTE (EAU DESTINEE A ETRE TRAITEE).....	5
	2.3 QUALITE DE L'EAU BRUTE	5
	2.4 PRODUCTION ET TRAITEMENT	5
	2.5 DISTRIBUTION	6
	2.6 VOLUMES.....	7
	2.7 EVENEMENTS MAJEURS D'EXPLOITATION 2019	8
	2.8 REPARTITION DES ABONNES PAR COLLECTIVITE	8
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
	3.1 PARAMETRES DE QUALITE DE L'EAU FOURNIE, ANALYSES ARS	9
	3.2 AUTOCONTROLE	9
	3.3 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU P108.3	10
	3.4 INDICE DE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION P104.3.....	10
4.	INDICATEURS FINANCIERS DE L'EXPLOITANT	12
	4.1 COMPTE ADMINISTRATIF.....	12
	4.2 ETAT DE LA DETTE	12
	4.3 PERSONNEL.....	12
5.	INDICATEURS FINANCIERS DU SYMPAE	13
	5.1 EVOLUTION DE LA TARIFICATION D'ACHAT D'EAU BRUTE	13
	5.2 RECETTES D'EXPLOITATION DU S.Y.M.P.A.E.....	13
	5.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
	5.4 MONTANT DES AMORTISSEMENTS.....	16
	5.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	16
6.	PROGRAMME DES TRAVAUX	16

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau Potable, désigné SYMPAE, a pour objet la production d'eau potable pour ses collectivités adhérentes. Pour cela il s'est doté d'équipements nécessaires au traitement et à l'adduction d'eau jusqu'au point de distribution de chaque collectivité.

Les collectivités adhérentes au SYMPAE sont les suivantes :

Collectivités	Population totale au 01/01/2019	Population totale au 01/01/2020
▪ BAS-EN-BASSET	4 438	4 432
▪ BEAUZAC	2 987	3 001
▪ LES VILLETES	1 424	1 447
▪ MONISTROL-SUR-LOIRE	9 188	9 138
▪ SAINTE-SIGOLENE	6 062	6 058
▪ SIAEP HAUT-FOREZ	11 872	11 875
▪ AUREC-SUR-LOIRE	6 227	6 194
Population totale	42 198	42 145

Pour gérer ses ouvrages, le S.Y.M.P.A.E. a adhéré au Syndicat des Eaux Loire-Lignon, désigné S.E.L.L., le 15 décembre 2009, syndicat mixte fermé à la carte, qui a pour objets, d'une part, la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et d'autre part, le service public d'assainissement non collectif ou SPANC. En fonction du niveau du service souhaité, chacun des membres du S.E.L.L. transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibérations en application des statuts votés le 13/11/2011.

Le S.Y.M.P.A.E. a transféré au S.E.L.L. la production d'eau potable, qui consiste en :

- La gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la production d'eau potable de la ressource jusqu'au point de livraison des collectivités
- La surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Le repérage et l'établissement des plans des divers ouvrages et réseaux
- L'entretien et la désinfection des réservoirs
- L'entretien des abords de la station de production d'eau potable et de ceux des réservoirs

Le S.Y.M.P.A.E. reste propriétaire de l'ensemble des ouvrages de production d'eau dont il a transféré la gestion au S.E.L.L.

Une convention fixe les modalités du financement de cette gestion.

Le S.E.L.L. détermine l'ensemble des charges d'exploitation des équipements et soumet en fin d'année au S.Y.M.P.A.E. le montant prévisionnel de l'année à venir.

Ces frais se répartissent en deux catégories :

- N°1 les frais liés à la production d'eau (l'électricité et les produits de traitements)
- N°2 les frais liés à l'exploitation des ouvrages :
 - Les frais de fonctionnement régulier de la station de traitement (entretien, maintenance, traitement des boues),

- Les frais de fonctionnement réguliers de la conduite d'interconnexion du Puits du Vert,
- Les frais de fonctionnement réguliers des stations de pompage de Confolent et Pont de Lignon pour l'alimentation en secours du SYMPAE,
- Les frais d'entretien et de maintenance des stations de pompage (La Borie pour Sainte Sigolène),
- Les frais d'entretien des réseaux d'adduction d'eau,
- Les frais de personnel et de transport,
- Les frais généraux.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Moyens mis en œuvre par le S.E.L.L

Pour accomplir l'ensemble de ses missions, le S.E.L.L. s'est doté de services, bâtiments, équipements et personnels.

Le S.E.L.L. est à la disposition des usagers qui peuvent :

- Soit se présenter aux bureaux du Syndicat
19 route de Monistrol
43600 S^{te} SIGOLENE
- Soit lui téléphoner directement, au :
04-71-66-62-11
- Soit obtenir des renseignements par fax au :
04-71-66-18-68
ou mail : infos@sell43.fr

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

site internet www.sell43.fr

Pour assurer ce service le Syndicat met à disposition des usagers :

1. Une équipe comprenant :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 1 Responsable Traitement/Electromécanique
- 3 électromécaniciens
- 3 Agents pour le Traitement de l'Eau
- 6 personnes chargées de la gestion des abonnés, gestion des marchés, gestion du personnel, comptabilité et du secrétariat
- 2 dessinateurs
- 1 gestionnaire du stock
- 2 techniciens encadrant les fontainiers
- 14 fontainiers chargés de la surveillance des ouvrages et réseaux et de la relève des compteurs
 - ◆ dont 2 agents chargés de la réalisation des branchements d'eau

Soit au total 34 personnes

2. Un service d'astreinte téléphonique (Tel : 04-71-66-62-11) et un service d'intervention, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

Le personnel affecté à la gestion des équipements du SYMPAE représente trois équivalents temps plein répartis dans les fonctions suivantes :

- Direction/Gestion RH
- Traitement de l'Eau
- Electromécanique
- Fontainerie/Plan
- Gestion des stocks/achats

2.2 Point de prélèvements de l'eau brute (eau destinée à être traitée)

L'eau brute est achetée à la ville de St Etienne dans le cadre d'une convention établie le 12 juin 2009 et provient du barrage de Lavalette, sur le cours du Lignon, pour lequel une procédure de périmètre de protection est en cours. Cette eau brute est acheminée à proximité de l'UTEP par la conduite forcée du Lignon. En cas d'indisponibilité de cette ressource, l'eau brute peut être prélevée dans la Loire au lieu-dit Confolent par une conduite de transfert.

2.3 Qualité de l'eau brute

Cette eau brute, d'origine superficielle et traversant des terrains granitiques, est faiblement minéralisée et légèrement acide (pH \cong 6.60). Elle présente un caractère agressif vis à vis du calcaire et corrosif vis à vis des métaux. Elle est conforme aux normes des eaux brutes, mais nécessite un traitement physique et chimique approprié.

La Turbidité (le trouble de l'eau) : l'eau brute est en générale faiblement chargée mais colorée par la présence de matières minérales et de colloïdes dans la retenue. Lors de fortes précipitations dans la région du point de prélèvement, la turbidité peut alors augmenter.

La température : elle fluctue de 4 à 16 °C et catalyse les réactions chimiques.

Les matières organiques : elles sont généralement présentes en faible proportion.

Les nitrates : ils sont présents en très faible concentration.

2.4 Production et traitement

L'UTEP du SYMPAE, située au lieu-dit Les Chenanches à Monistrol, peut produire à son débit maximum : 700 m³/h, sous 20 heures de fonctionnement, soit 14 000 m³ d'eau potable par jour.

Filière de traitement

DEGRILLAGE

PREREMINERALISATION AVEC CHAUX ET GAZ CARBONIQUE

COAGULATION AU WAC HB

FLOCCULATION AU POLYMERE

INJECTION POSSIBLE DE CHARBON ACTIF EN GRAIN

FLOTTATION

INTER-REMINERALISATION AVEC DE LA CHAUX

INJECTION POSSIBLE DE PERMANGANATE DE POTASSIUM

FILTRATION SUR SABLE

DESINFECTION PAR UV

POST-REMINERALISATION PAR DE LA SOUDE

CHLORATION PAR EAU DE JAVEL

Liste et caractéristiques des ouvrages de stockage

Situés sur le site de La Borie :

Un réservoir d'eau brute de capacité de 800 m³

Deux réservoirs d'eau traitée de capacité de 800 m³ chacun

Une bâche d'eau traitée de capacité de 200 m³ au lieu-dit les Chenanches.

Le secours Loire est constitué de 2 unités.

La première est une exhaure (situé à Confolent) : une bâche de 30 m³ alimentée en permanence par la Loire avec deux pompes immergées qui refoulent l'eau brute vers la station de reprise.

La seconde est la station de reprise : une bâche de 150 m³ avec trois pompes de reprise qui refoulent l'eau brute vers le réservoir d'eau brute de la Borie.

Nature et quantité annuelle des consommations en réactifs

CO₂: 129 000 kg

Coagulant PAX XL7: 66 000 l

Soude: 28 800 l

Javel : 15 200 l

Chaux : 100 t

Polymère : 250 kg

KMnO₄ : 300 kg

Quantité annuelle de boues produites : 162 T

Date de nettoyage des réservoirs : Nettoyage Sept 2019 pour l'eau traitée

Eau brute périodicité : Dernier nettoyage en octobre 2018 périodicité fonction de la turbidité observée sur une longue période

Eau traitée périodicité : 1 an

2.5 Distribution

Nombre de compteurs généraux ou débitmètres par nature et diamètre

Débitmètres :

Diamètre 65 : 1

Diamètre 125 : 1

Diamètre 150 : 4

Diamètre 200 : 3

Diamètre 250 : 1

Diamètre 300 : 2

Diamètre 350 : 2

Age du parc compteurs : 2009

2.6 Volumes

Volume acheté : c'est le volume d'eau brute acheté à un service extérieur pour la production d'eau potable.

Volume produit : c'est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

	Débit nominal [m ³ /h]	2015	2016	2017	2018	2019
Volume acheté	400 m ³ /h	1 420 433 m ³	1 306 888 m ³	1 465 884 m ³	1 456 495 m ³	1 525 873 m ³
Volume Loire			31 100 m ³	0 m ³	0 m ³	22 772 m ³
Total		1 420 433 m ³	1 337 988 m ³	1 465 884 m ³	1 456 495 m ³	1 548 645 m ³
Volume produit	280 m ³ /h	1 363 402 m ³	1 269 697 m ³	1 385 113 m ³	1 343 027 m ³	1 442 966 m ³
% perte		-4.02%	-5.10%	-5.51%	-7.79%	-6.82%

Le volume Loire

- 2016 : correspond au volume pompé pour les essais de bon fonctionnement et lors de l'incident au barrage de Lavalette suite à une suspicion de pollution du 10/10/2016 au 19/10/2016 ;
- 2019 : correspond au volume pompé pour les essais de bon fonctionnement et lors de la coupure de la conduite forcée par Saint Etienne Métropole du 13 mai au 17 mai 2019.

Volumes produits et livrés de la semaine de pointe des 5 dernières années avec les dates correspondantes: du 15 au 21 août 2019 (36 498 m³)

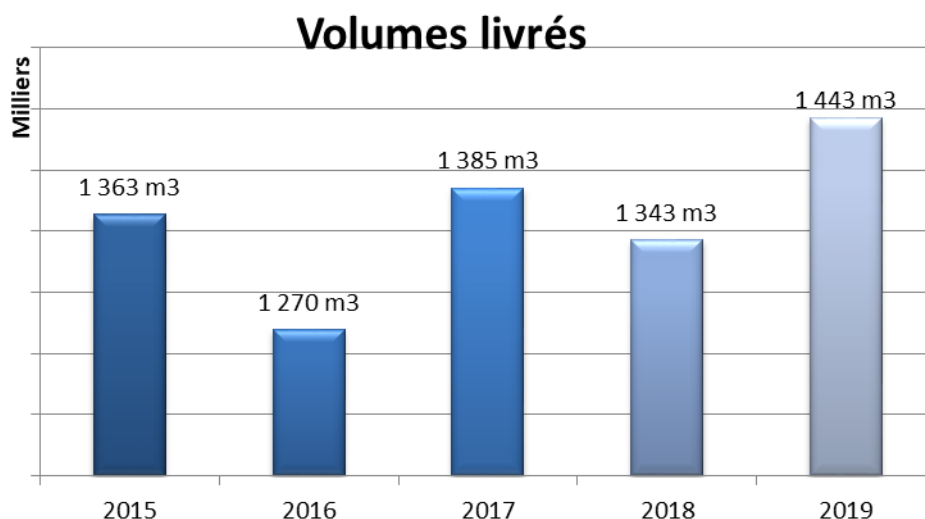
Besoin du jour de pointe : 6 093 m³ le 30 Octobre 2019

Tableau des volumes distribués aux collectivités :

Collectivités	2015	2016	2017	2018	2019	Var n/n-1
Monistrol-sur-Loire	736 379 m ³	678 104 m ³	645 126 m ³	620 953 m ³	609 405 m ³	-1.9%
Ste Sigolène-Les Villettes	385 376 m ³	385 733 m ³	437 741 m ³	418 912 m ³	408 919 m ³	-2.4%
Beauzac	22 194 m ³	9 345 m ³	10 940 m ³	89 054 m ³	169 511 m ³	+90.3%
SIAEP	166 453 m ³	125 968 m ³	190 993 m ³	134 666 m ³	178 176 m ³	+32.3%
Bas-en-Basset	53 000 m ³	70 547 m ³	100 307 m ³	79 442 m ³	76 955 m ³	-3.1%
Volume Lignon	1 363 402 m ³	1 238 597 m ³	1 385 107 m ³	1 343 027 m ³	1 442 966 m ³	+7.4%
Volume Loire		31 100 m ³				
Total vol livré	1 363 402 m ³	1 269 697 m ³	1 385 107 m ³	1 343 027 m ³	1 442 966 m ³	+7.4%

Le volume est en hausse de 7.4% en raison de la hausse de consommation sur le piquage de Piroilles à Beauzac et sur le SIAEP.

2.7 Evènements majeurs d'exploitation 2019



- ✓ Depuis Septembre 2016, les boues de la benne ne sont plus emmenées en enfouissement au CET. Elles sont stockées en bord de champs avant d'être épandues suivant un plan d'épandage établi par la société SUEZ Terralys.
- ✓ Difficultés rencontrées : La référence qualité concernant le Carbone Organique Total n'est pas toujours respectée (en amélioration par rapport à 2018).
- ✓ Travaux :
Pose d'un analyseur de chlore en continu (méthode colorimétrique) sur l'eau traitée en remplacement de l'ancien (méthode ampérométrique) qui ne donnait pas satisfaction.
Remplacement des lignes analogiques RTC par du numérique avec Mise à jour du logiciel TOPKAPI, modification du S500 de l'usine de traitement et remplacement des Cellbox sur tous les sites.

2.8 Répartition des abonnés par collectivité

Collectivités	nb abonnés 2014	nb abonnés 2015	nb abonnés 2016	nb abonnés 2017	nb abonnés 2018	Struct	△ valeur
MONISTROL S/LOIRE	4 504	4 678	4 789	4 906	5 019	27%	+113
SAINTE-SIGOLENE	2 900	2 909	2 914	2 918	2 942	16%	+24
LES VILLETES	642	648	652	660	673	4%	+13
BAS EN BASSET	2 466	2 495	2 512	2 497	2 559	14%	+62
BEAUZAC	1 558	1 571	1 587	1 577	1 597	8%	+20
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 453	5 821	5 778	5 836	6 091	32%	+255
	18 523	18 122	18 232	18 394	18 881		+487
AUREC	2 959	2 962	3 001	2 997	3 007		+10

Linéaire du réseau de desserte

Linéaire du réseau hors branchements en km	15,74
--	-------

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Paramètres de qualité de l'eau fournie, analyses ARS

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (Code de la Santé Publique – article L 19).

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, les substances indésirables, les substances toxiques, les pesticides et produits apparentés et la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 20 décembre 2001. Les prélèvements sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), Service Santé-Environnement.

Résultats d'analyses ARS

Limites de qualité

Production : sortie station			
Nbre analyses	Eau conforme	Eau non conforme	Observations
5	5	0	/

3.2 Autocontrôle

Sur l'eau brute (avant son traitement) :

Série d'analyses quotidiennes : température, pH, turbidité et conductivité

Série d'analyses hebdomadaires : TAC, ammonium, manganèse et fer, analyses qui peuvent être plus fréquentes en période d'étiage.

Sur l'eau traitée :

Analyses quotidiennes : température, pH, turbidité, conductivité, TAC, TH, ammonium, manganèse, chlore total, chlore libre et aluminium dissous.

Production : sortie station : références de qualité

BACTERIOLOGIE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 101.1
Coliformes totaux	6	6	100%
Spores	6	6	100%

PHYSICO-CHIMIQUE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 102.1
Turbidité (trouble de l'eau)	5	5	100%
pH	5	5	100%
Aluminium	5	5	100%
Conductivité	5	5	100%
Coloration	5	5	100%
COT	5	3	60%

3.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau P108.3

100% arrêté inter préfectoral N°ARS/DT43/2011/111 du 11 aout 2011 relatif à la protection des prises d'eau potable des barrages de la Lavalette et de la Chapelette déclarant d'utilité publique, au titre du Code de la Santé publique et au bénéfice de la ville de Saint Etienne, l'établissement des périmètres de protection des captages, ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

3.4 Indice de rendement du réseau de distribution P104.3

P104.3 - Rendement du réseau de distribution	2019
(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)) x 100	
VP.059 - Volume produit	1 435 237 m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	1 442 966 m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	
VP.220 - Volume de service	
Rendement > 100% en raison des incertitudes de lecture estimées à 1.5% sur chaque débitmètre →	100.5

P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés

(Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)) / Linéaire de réseau hors branchements /365

Variables utilisées pour le calcul :

VP.059 - Volume produit	1 435 237 m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	1 442 966 m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	15.74
	-1.35

P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau

[Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) - Volume consommé sans comptage (facultatif) - Volume de service (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements /365

Variables utilisées pour le calcul :

VP.059 - Volume produit	1 435 237 m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	1 442 966 m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	
VP.220 - Volume de service	
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	15.74
Valeur =	-1.35

P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20

Variables utilisées pour le calcul :

VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements

VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)

Valeur = 1

P 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Pts

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points) 10

VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points) 5

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide) 10

VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide) 4

VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie ouvrage, précision cartographique)

VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points) 13

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points) 10

VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points) 10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points) 10

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points) 10

VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points) 10

VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points) 0

VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points) 0

VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points) 0

Total = 92/120

4. INDICATEURS FINANCIERS DE L'EXPLOITANT

4.1 Compte administratif

Le Syndicat des Eaux Loire-Lignon est un établissement public de coopération intercommunale tenu à l'obligation d'avoir un budget.

Ce budget, sous nomenclature comptable M14, est assujéti à la T.V.A.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 se décompose comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	2 497 982.83 €	2 782 147.83 €	Excédent 284 165.00 €
Section d'Investissement	78 574.25 €	263 762.16 €	Excédent 185 187.91 €
	Résultat de clôture	Excédent	469 352.91 €

L'excédent de Fonctionnement reprend l'excédent du Compte Administratif de 2018 (281 797.26 €).

4.2 Etat de la dette

Dette en Capital au 31/12/2019

*	Caisse d'Epargne	272 512.11 €
*	Caisse Finan. Local	<u>55 334.51 €</u>
		327 846.62 €

Montant des échéances

*	Caisse d'Epargne	22 731.64 €
*	Caisse Finan. Local	<u>19 057.04 €</u>
		41 788.68 €

Pas d'extinction d'emprunt en 2019

4.3 Personnel

Nombre d'agents affectés au service et la masse salariale affectée à la convention en distinguant personnel directement ou exclusivement affectés à la convention et agents mutualisés sur plusieurs services.

17 agents affectés au service SYMPAE mutualisés avec les autres services du Syndicat des Eaux Loire Lignon et représentant 3 équivalent temps plein.

Masse salariale 2019 : 125 354.22 €

5. INDICATEURS FINANCIERS DU SYMPAE

5.1 Evolution de la tarification d'achat d'eau brute

		Origine conven. 07/09	Révisée 1er sem. 2018 base vol annuel	Révisée 2nd sem. 2018 base vol annuel	Révisée 1er sem. 2019 base vol annuel	Révisée 2nd sem. 2019 base vol annuel
part proportionnelle au volume livré V pour couvrir les charges d'exploitation des ouvrages d'adduction	R	0.0146 € HT/m3	0.0165 € HT/m3	0.0170 € HT/m3	0.0175 € HT/m3	0.0173 € HT/m3
protection de la ressources	F1	36.75 €/sem	41.52 €/sem	42.84 €/sem	43.93 €/sem	43.52 €/sem
gestion du barrage	F2	449.50 €/sem	507.85 €/sem	524.03 €/sem	537.26 €/sem	532.31 €/sem
limite du débit acheminé sur les ouvrages d'adduction par la Ville sur le droit d'eau du Syndicat	Qade	24.97 l/s				
limite du débit livré au syndicat par la ville sur le droit d'eau de la Ville dans le cadre de cette convention	Qlse	103.53 l/s				
vol consommation 2010	V	1 275 735 m3	674 195 m3	782 299 m3	671 272 m3	854 601 m3
redevance prélèvement AELB		0.034 €	0.0257 €	0.0257 €	0.0257 €	0.0257 €
Facturation SDE (P=F1 x (Qade+Qlse) + F2 x Qlse + F3 + R x V)		122 134.55 €	69 356.19 €	73 375.79 €	73 333.73 €	75 813.29 €
Frais de protection de la ressource = F1 x (Qade+Qlse)		9 444.75 €	5 335.32 €	5 504.94 €	5 645.01 €	5 592.36 €
Frais de gestion du barrage = F2 x Qlse	F2	93 073.47 €	52 577.71 €	54 252.83 €	55 622.53 €	55 110.03 €
location an compteur diam 150	F3	495.30 €/sem	318.94 €/sem	318.94 €/sem	318.94 €/sem	326.30 €/sem
Part proportionnelle = R x V		18 625.73 €	11 124.22 €	13 299.08 €	11 747.26 €	14 784.60 €
Redevance prélèvement AELB		43 374.99 €	17 326.81 €	20 105.08 €	17 251.69 €	21 963.25 €
Coût total HT		165 509.54 €	86 683.00 €	93 480.87 €	90 585.42 €	97 776.54 €
Coût total TTC		174 612.57 €	91 450.56 €	98 622.32 €	95 567.62 €	103 154.25 €
Coût est. / m3		0.1297 € HT/m3	0.1286 € HT/m3	0.1195 € HT/m3	0.1349 € HT/m3	0.1144 € HT/m3

Les frais de gestion et de protection de la ressource (charges fixes) représentent 62% du coût d'achat.

5.2 Recettes d'exploitation du S.Y.M.P.A.E

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation
Ventes d'eau non domestiques	159 802.67	164 977.25	175 018.59	176 912.23	191 622.98	8.32%
Autres recettes		7 261.63				
Contributions des membres	689 302.00	740 576.00	781 708.00	789 570.00	840 732.00	6.48%
TOTAL	849 104.67	912 814.88	956 726.59	966 482.23	1 032 354.98	6.82%

- (1) Refacturation avec une régularisation de -11 k liée à la correction de la redevance de l'AELB
- (2) vente d'eau au syndicat des eaux de la Semène du 5/5 au 5/6/14
- (3) vente d'eau au syndicat des eaux de la Semène

5.3 Financement des investissements

Bilan financier des travaux engagés depuis 2015, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics pour financer ces travaux.

	Dépenses d'équipement HT					Total 2015-2019
	2015	2016	2017	2018	2019	
	84 053 €	78 311 €	11 421 €	3 045 €	25 060 €	201 890 €
Recettes réelles d'investissement						
	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Subvention Agence de l'Eau	3 178 €		10 551 €			13 729 €
Subventions départements	129 792 €		7 910 €			137 702 €
Communes						0 €
Emprunts en euros						0 €
Avance rembt AELB	65 857 €					65 857 €
Total	198 827 €	0 €	18 461 €	0 €	0 €	217 288 €

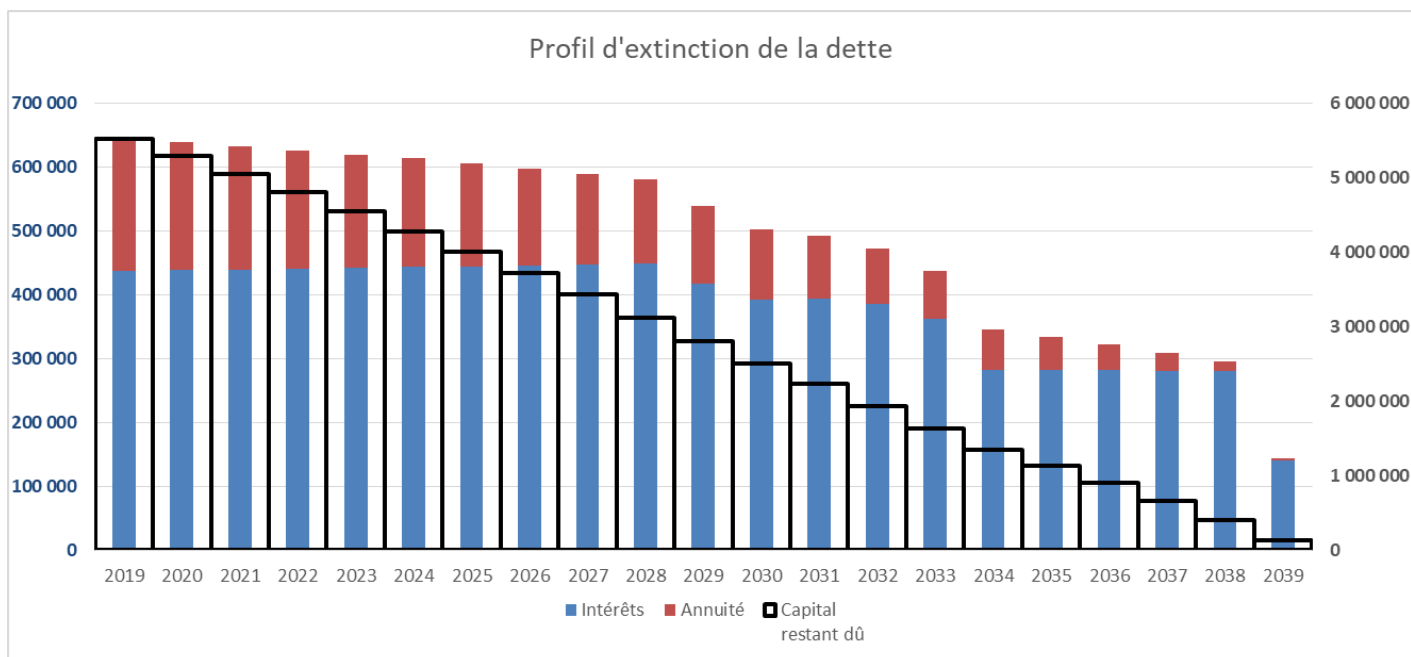
- Détail des dépenses d'investissement réalisées en 2019 :

Fournisseur/Prestataire	Objet	HT
SARL SWAN INSTRUMENTS D'ANALYSES	Appareil mesure et/ou régulation du chlore	3 416.87 €
SAS CEGELEC LOIRE AUVERGNE	Mise en oeuvre SG4000	21 642.75 €
		25 059.62 €

- Etat de la dette :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/n
2008	52 869	43 437	9 432	0
2009	241 723	173 166	68 558	1 590 568
2010	360 496	255 157	105 339	5 922 010
2011	365 839	255 397	110 442	5 816 671
2012	362 148	246 354	115 795	5 706 229
2013	360 253	238 845	121 408	6 081 194
2014	393 409	233 397	160 013	6 254 241
2015	420 099	226 701	193 398	6 207 934
2016	420 962	221 088	199 874	6 014 537
2017	430 998	214 718	216 281	5 958 882
2018	432 081	208 677	223 404	5 742 602
2019	433 221	202 346	230 876	5 519 197

Le coût résiduel au 31/12/19 est de 7 493 k€ jusqu'en 2039 (dont 2 205 k€ d'intérêts).
Le taux d'intérêt moyen en 2019 est de 3.75%. La dette s'éteint totalement en 2039.



5.4 Montant des amortissements

Exercice	Amortissements	Valeur nette Comptable
2008	2 336.86	4 766 621.65
2009	2 336.82	8 127 808.99
2010	151 476.22	8 822 223.78
2011	224 370.17	8 713 157.61
2012	226 168.17	9 604 883.75
2013	231 841.17	10 550 882.52
2014	231 736.14	7 980 128.90
2015	289 249.29	9 988 933.55
2016	287 453.73	9 778 757.89
2017	292 042.25	9 497 807.00
2018	292 727.00	9 208 125.00
2019	292 927.06	8 940 257.56

* L'actif s'est apprécié de 2 M d'€ en 2015 en raison de l'intégration de l'infrastructure Secours Loire.

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

- *Audit technique du process de la station par une entreprise extérieure afin d'optimiser les traitements en cas de changement soudain de la qualité de l'eau brute. Les traitements ont été optimisés au mieux et les résultats sont cohérents. Des modifications sur l'automatisme ont été réalisés en lien avec les améliorations de process.*

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

Travaux réalisés :

- Pose d'un analyseur de chlore en continu sur l'eau de sortie station.

Travaux à venir :

- Pose d'un COT mètre en continu sur l'eau brute et l'eau traitée.